



L'essentiel & plus encore



Blason des communes et logo des Petits Frères des Pauvres

**Charte des solidarités avec les Aînés sur le territoire
des communes de Fouday, Muhlbach-sur-Bruche,
Mutzig, Urmatt, Russ, Saâles, Saulxures et Schirmeck**

Les chartes de solidarité avec les aînés visent à développer les solidarités et les services autour des aînés dans les territoires ruraux confrontés à un vieillissement démographique, une tendance à une réduction des services et à un accroissement possible de l'isolement et une dilution du lien social.

Les actions liées aux chartes de solidarité avec les aînés ont notamment pour vocation de :

- . soutenir un lien social et des solidarités de proximité
- . valoriser les engagements et les expériences des retraités
- . promouvoir le « bien vieillir » et la prévention des risques liés au vieillissement
- . développer et maintenir une offre de services et de structures de proximité

Les signataires de la présente Charte,

✚ Constatent que certains territoires sont aujourd’hui confrontés à un triple phénomène :

- **Le vieillissement de leur population,**
- **Des difficultés d’accès à des services indispensables à la qualité de vie des Aînés,**
- **Un accroissement de l’isolement et un risque de dilution du lien social.**

✚ Considèrent qu’il s’agit là de répondre à un enjeu de cohésion sociale autour de l’avancée en âge en poursuivant les objectifs suivants :

- **Redynamiser l’ensemble des liens de solidarité (familiaux, de voisinage, intergénérationnels, associatifs) autour et avec les Aînés ;**
- **Améliorer l’accès à une offre de services adaptée et dimensionnée aux besoins sociaux et locaux, en privilégiant les synergies, et les complémentarités entre professionnalisme et bénévolat.**

✚ Déclarent, autour de cet enjeu et de ces objectifs, partager les valeurs de solidarité, de promotion et de responsabilisation des personnes, en particulier par la valorisation de l’expérience des Aînés dans notre société, ce qui les conduit à adopter les principes d’action suivants, reposant sur une méthodologie basée sur le Développement Social Local :

- **La participation et la mobilisation de tous, population et acteurs locaux autour d’un diagnostic partagé et d’un plan d’action partenarial,**
- **La mutualisation des ressources locales, bénévoles et professionnelles,**
- **La territorialisation de l’action permettant de valoriser les spécificités locales,**

- **L'implication des partenaires associés au projet sur une durée d'au moins trois années à compter de la date de signature de la charte,**
- **La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation tout au long de la durée du projet.**

✚ Garantissent leur soutien à la construction de réponses concrètes et s'engagent au regard de leurs moyens et ressources disponibles à mettre en œuvre des interventions répondant aux besoins évalués dans le cadre du diagnostic, et ce, au service de la qualité de vie des Aînés dans **les domaines d'action** suivants :

- **Soutien au lien social et aux solidarités de proximité,**
- **Valorisation des engagements et de l'expérience des Aînés,**
- **Prévention des risques et promotion du « bien vivre » avec son âge,**
- **Accès à une offre de services et de structures de qualité dans les champs social et/ou sanitaire**
- **Innovation au service du maintien à domicile au travers de la Silver Economie**

ARTICLE 1 : Méthodologie d'intervention et programmation

Ce programme se déroulera conformément à la méthodologie de développement social local définie par la Caisse Centrale de la MSA qui apporte un soutien méthodologique et financier.

La réussite de cette démarche implique l'adhésion d'un maximum de partenaires à travers une dynamique de développement social local qui s'enclenche par un diagnostic partagé relayé par un projet élaboré, conduit et évalué avec un maximum d'acteurs du territoire et de la MSA.

L'ensemble du projet s'appuie sur les forces endogènes du territoire et vise à développer les potentialités de celui-ci. Il s'ancre dans une approche transversale et enclenche un processus de mobilisation produisant une dynamique collective.

Il s'appuie sur une volonté politique forte, privilégie la concertation, un espace de négociation et la contractualisation. Le développement social local affiche comme but la promotion de la population dans son territoire.

Les communes de Fouday, Muhlbach-sur-Bruche, Mutzig, Urmatt, Russ, Saulxures et Schirmeck, l'association Les Petits Frères des Pauvres, le Conseil départemental et la MSA décident d'agir en partenariat étroit, concerté et coordonné. Les partenaires et les acteurs associatifs et économiques du secteur seront associés à la démarche.

Ce projet est engagé pour une durée de 3 ans et se déroule en 3 étapes :

- . un diagnostic social local participatif
- . la définition d'actions et leur mise en œuvre
- . un bilan d'évaluation

ARTICLE 2 : Engagements des partenaires

Pour la durée de la mise en œuvre de la charte, les engagements des parties sont :

Pour la MSA :

- veiller au respect des objectifs afférents à la mise en œuvre de la charte,
- contribuer à la mise en place du comité de pilotage
- favoriser le développement du partenariat et le travail en réseau
- participer et réaliser le diagnostic partagé dans le territoire retenu. Cet axe intègre notamment le financement du diagnostic par la MSA Alsace
- contribuer à l'identification des besoins et apporter une aide technique pour la construction des actions
- réaliser une évaluation partagée des actions et du projet global

Pour le Conseil départemental

- co-piloter et coordonner le projet avec la MSA : définir et mettre en œuvre la méthode, élaborer et mettre en œuvre le plan d'action
- apporter des moyens humains et techniques à travers le financement de services civiques et la mobilisation de ses équipes sur toutes les étapes du projet

Pour les collectivités et association signataires :

- respecter la démarche de développement social local et contribuer à sa réussite
- mettre à disposition les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la charte
- participer au comité de pilotage
- travailler en partenariat et en réseau

ARTICLE 3 : Pilotage et conduite du projet

Un comité de pilotage local assure le suivi et la validation des différentes étapes du projet proposées par le comité technique. Son rôle consiste à :

- contribuer et valider le diagnostic participatif
- déterminer les actions prioritaires parmi celles proposées par le comité technique
- planifier la réalisation des actions
- évaluer les changements produits

Le comité de pilotage local est coprésidé par un administrateur de la MSA et un conseiller départemental. Il est composé :

- . des deux co-présidents
- . des maires des communes partie-prenantes ou leurs représentants
- . du directeur régional des Petits Frères des Pauvres ou son représentant

Ce comité se réunit au moins 1 fois par an.

Un comité technique assure l'élaboration, la conceptualisation, le suivi et la pré-validation des étapes du projet avant présentation au comité de pilotage.

Le comité technique est composé de :

- . un membre de la direction de la MSA d'Alsace
- . le responsable de l'Utams de Molsheim ou son représentant
- . le responsable de l'Espace d'Accueil Séniors de Molsheim
- . un représentant de MSA Services Alsace
- . un représentant de chaque commune et association partie-prenante

Toute publication relative à la mise en œuvre de la charte de solidarité avec les aînés portera le logo de la MSA et du Conseil départemental

ARTICLE 4 : Durée et conditions de résiliation

La présente charte est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une des parties, sous condition d'un préavis de 3 mois transmis par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il pourra notamment en être ainsi en cas de :

- non respect de la philosophie de l'intervention
- absence ou impossibilité de mettre en place les moyens nécessaires pour mener à bien le projet
- absence d'adhésion des acteurs du territoire au projet

Fait à, le